



ANNALES de L'ASSOCIATION

DES

Prêtres-Adorateurs

ET DE LA

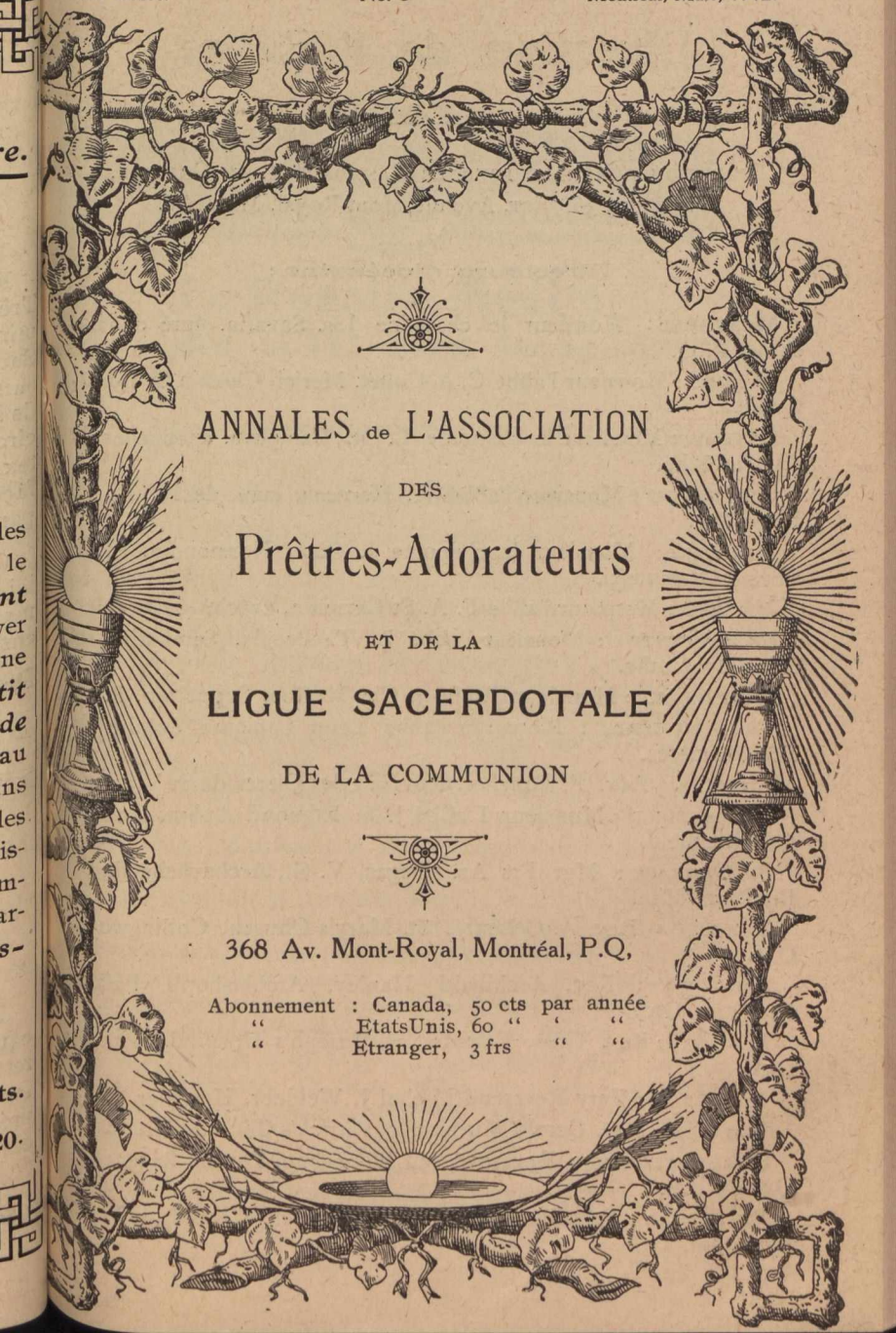
LIGUE SACERDOTALE

DE LA COMMUNION



368 Av. Mont-Royal, Montréal, P.Q.

Abonnement : Canada, 50 cts par année  
 " Etats Unis, 60 " " "  
 " Etranger, 3 frs " "



# Direction de l'Œuvre

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. GALTIER,  
Directeur, 368 EST, Avenue Mont-Royal, Montréal.

## Directeurs diocésains :

**MONTREAL :** Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de Lachine, P. Q.

**QUÉBEC :** Monsieur l'abbé C. A. Collet, Merici, Chemin St Louis, Québec.

**OTTAWA :** Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

**CHICOUTIMI :** Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de Laterrière.

**RIMOUSKI :** Monsieur le chanoine J. Omer Normandin, Séminaire de Rimouski.

**NICOLET :** Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.

**ST HYACINTHE :** Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

**SHERBROOKE :** Monsieur l'abbé J. Chs McGee, Cappelton, P. Q.

**TROIS-RIVIÈRES :** Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de Trois-Rivières.

**JOLIETTE :** Rév. P. Foucher, Noviciat des Clercs de St Viateur

**VALLEYFIELD :** Monsieur l'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.

**ST BONIFACE :** Mgr Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché de St-Boniface, Man.

**TORONTO :** Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood, Ont.

**KINGSTON :** Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.

**LONDON :** Rev. Theo. Valentin, St. Joseph's Hospital, London, Ont.

**HAMILTON :** Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.

**HALIFAX :** Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

**CHARLOTTETOWN :** Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P.E.I.

**PETERBORO :** Rév. Patrick J. Kelly, St. Peter's Cathedral, Peterboro, Ont.



## Le Rosaire Médité au pied du Très Saint Sacrement.

### Les Mystères Dououreux.

#### III. — Le Couronnement d'épines.

##### *Blasphèmes et irrévérences*

Le supplice de la flagellation, l'état de faiblesse dans lequel les bourreaux ont laissé le Sauveur, en le détachant de la colonne, ne touchent pas les soldats qui veillent sur lui. Comme si les événements n'avaient pas assez, jusque-là, contredit la grandeur dont on lui fait un crime, ils la tournent en dérision par une sacrilège bouffonnerie. Ne revenons pas sur cette honteuse scène de corps de garde dont nous avons déjà suivi en esprit les émouvantes péripéties ; contentons-nous d'y voir, présentement, le prologue des blasphèmes que le Christ, anéanti dans l'Eucharistie, doit recueillir sur son passage à travers les siècles.

Blasphèmes du paganisme dont la curiosité malsaine échoue contre le soin jaloux avec lequel les premiers chrétiens cachent leurs mystères, et qui transforme, par la calomnie, le sacrement d'amour en une orgie sanglante, la communion en un festin d'anthropophages.

Blasphèmes de l'hérésie qui torture la parole de Dieu pour la retourner contre le dogme eucharistique, et qui prétend substituer, au nom même de l'Évangile, une mesquine et impuissante figure à l'auguste et féconde réalité.

Blasphèmes de la science qui, sans tenir compte de la toute-puissance de Dieu, invoque contre la présence réelle

les lois de la nature, comme si elle les avait faites et qu'on n'y dût rien changer sans son consentement.

Blasphèmes, enfin, des plaisantins de l'incrédulité que les minces et fragiles apparences sous lesquelles se cache une personne divine amusent, plus que ne les amuseraient les fétiches ridicules rapportés par les voyageurs des pays infidèles. Avec quelle verve ils se moquent du Dieu pain et de ses adorateurs. Entre eux, quel assaut d'idées burlesques et de termes bouffons, dont s'égaye leur grossier public et auxquels nos esprits honnêtes ne sauraient s'arrêter.

Vraiment, mon Sauveur, si nous ne savions que vous vous êtes caché par compassion pour notre faiblesse, et pour satisfaire votre amoureux désir de vous voir uni à nous, nous serions tentés de croire que vous vous êtes plu à provoquer les blasphémateurs.

Ces blasphémateurs nous indignent, il y a de quoi ; mais, peut-être, ferions nous bien de garder pour nous-mêmes quelque chose de notre indignation. — Nous croyons que Jésus-Christ est réellement présent au sacrement de l'autel, cependant nous agissons, dans une foule de rencontres, comme si nous n'avions pas la foi.

Passons sur les doutes, trop longtemps nourris et mal combattus par de molles protestations. N'examinons que notre tenue en présence du tabernacle.

Dieu avait dit du sanctuaire de l'ancienne loi, qui pourtant ne contenait que des figures et des souvenirs : "*Pavete ad Sanctuarium* (1) ! Soyez pénétrés de crainte devant mon sanctuaire." Plus profond et plus tremblant que celui des juifs devrait être notre respect devant le sanctuaire de la nouvelle alliance, puisque nous sommes en présence d'une personne divine. Eh bien, non ; il semble que les douces familiarités de notre Dieu nous aient appris à le mépriser.

Nous sommes à genoux devant lui. En apparence, il n'y a rien à reprendre à notre attitude ; mais notre esprit distrait voyage loin du saint lieu. Il voyage de ses intérêts à ses passions, de ses affaires à ses plaisirs, de ses antipathies à ses affections. Il n'a rien à dire à celui qui attend ses hommages, il n'y songe même pas.

(1) Levit., cap, xxvi, 2,

Notre corps immobile simule le recueillement ; mais nos yeux inquiets fouillent de tous les côtés, soit pour satisfaire une vaine curiosité, soit pour trouver pâture à une malveillance acharnée qui veut voir partout des manquements. Nous les enregistrons dans notre mémoire, pas un seul ne nous échappe. On dirait que nous sommes de la police secrète du ciel, et que Dieu nous a chargés de lui faire des rapports.

Ajoutons à cela des saluts hâtifs, des génuflexions tronquées, des attitudes molles, des précautions sensuelles, des signes échangés comme dans un lieu profane, des rires indécents, des paroles inutiles, des conversations peu charitables. Que d'irrévérances, sortes de blasphèmes en action, d'autant plus coupables que nous avons la foi !

Pardon, mon Dieu, pardon pour vos pauvres enfants ! Imprimez-leur le respect de votre sainte présence : respect sans cesse appliqué à chercher votre divine majesté sous les voiles qui la couvrent ; respect réparateur pour tous les blasphèmes qui offensent votre Eucharistie. O Marie, faites-nous prendre part à cette profonde vénération dont fut remplie votre âme dans le mystère du couronnement. Unissez à vos protestations, les protestations de notre amour respectueux, et saluez pour nous le roi de gloire anéanti dans son sacrement. *Ave rex ! (Pater noster)*

#### IV. — Le portement de la Croix.

##### *Le Divin Cyrénéen*

Jésus, sur le chemin du Calvaire, était tellement accablé par le poids de la croix qu'il tomba plusieurs fois la face contre terre. Les bourreaux eurent peur qu'il ne mourût avant d'arriver au lieu du supplice. Ne voulant pas manquer une exécution chèrement achetée par la synagogue et hautement réclamée par le peuple, ils arrêtèrent au passage un homme de Cyrène, et le contraignirent à partager le fardeau du Sauveur. Simon se prêta docilement à ce pénible et douloureux office ; son âme compatissante fut récompensée par le don de la foi. Mais cette récompense était trop peu de chose pour l'amour de Jésus. Un homme l'avait aidé à porter sa croix ; pour

reconnaître ce service, il offre à tous les hommes de partager leurs souffrances ; il est, dans l'Eucharistie, le divin Cyrénéen de l'humanité.

“ Venez à moi, dit-il du fond de son tabernacle, venez, vous tous qui souffrez, vous qui êtes accablés sous le poids de vos peines ; venez, je vous donnerai des forces *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis ; et ego reficiam vos* (1). ”

Entendez-vous, chrétiens, Jésus-Eucharistie vous appelle. Ce n'est plus un roi solitaire qui réclame des veillées d'honneur, c'est un ami charitable qui se met à votre service.

Douce rencontre que celle d'un ami dans la douleur ! “ Nous éprouvons une sorte de volupté à souffrir, dit un auteur, dès que nos larmes tombent sur le cœur de celui qui nous aime ; car là il y a toujours encouragement et indulgence (2). ” Mais prenons garde de trop nous confier à la consolation humaine. Elle suspend un instant les élancements de la douleur, elle ne la guérit pas. La consolation humaine est la perle de rosée qui tombe dans le calice d'une fleur, après de longs jours de sécheresse ; ce n'est pas la pluie bienfaisante qui baigne sa racine et lui rend la vie. La consolation humaine est une caresse qui passe, ce n'est pas l'embrassement qui soutient. Et puis, nous pouvons toujours dire à l'ami qui console : As-tu souffert comme moi ?

La parole du divin ami pénètre, reconforte, vivifie.

Chargé de toutes les douleurs, Jésus a des réponses éloquantes à tous nos gémissements et à toutes nos plaintes.

Nous sommes abandonnés et trahis. — Et moi, dit-il, n'ai-je pas été abandonné et trahi par ceux que j'aimais et que j'avais comblés de mes bienfaits ? Judas m'a livré par un baiser, Pierre m'a renoncé, mes disciples se sont enfuis à l'approche de l'ennemi. Personne n'a pris ma défense, et mon Père lui-même a voilé sa face adorable.

Nous sommes méprisés, injuriés, calomniés. — Méprisés, injures, calomnies, j'ai avalé ce breuvage amer, dit le Sauveur, et je l'ai épuisé jusqu'à la lie.

(1) Matth., cap. xi, 28.

(2) Est quaedam dolendi voluptas, præsertim si in amici sinu defleas, apud quem vel laus sit parata vel venia. (Plin. lib. viii.)

Tout nous échappe : la gêne, la pauvreté, la misère peuplent notre vie de sollicitudes laborieuses et d'angoisses poignantes. — Ecoute, dit le roi des pauvres, je suis né dans une étable, j'ai mangé le pain de la charité, je suis mort sur la croix.

Notre pauvre corps se soutient à peine, tant il est brisé par de continuelles souffrances. — Vois mes plaies, dit le Christ martyrisé, ma chair ensanglantée, mon front couronné d'épines, mes pieds et mes mains percés de clous, mon côté ouvert, mes veines épuisées. Qui donc a été torturé comme moi ?

Ces réponses de l'amour compatissant, nous les recevons du crucifix, mais plus encore de l'Eucharistie. Le crucifix n'est qu'une image, l'Eucharistie, c'est Jésus lui-même ; Jésus parlant à l'âme, plus fortement et plus suavement que ne peuvent parler les amis du monde.

Il y a plus, l'Eucharistie sort du tabernacle pour entrer en nous, c'est le pain de force. Ne dites pas, chrétiens, quand vous êtes courbés sous le poids d'une grande douleur : Mon âme est trop abattue, je ne puis plus communier. Insensés ! c'est précisément parce que vous allez succomber que vous avez besoin d'appeler à votre aide le divin Cyrénéen. Rappelez-vous le désert, où le prophète épuisé entend ces paroles de l'ange : " Lève-toi, mange ; car il te reste à parcourir encore une longue route : *Surge, comede, grandis tibi restat via* (1)." Voyez comme il marche, pendant quarante jours et quarante nuits, vers la montagne de Dieu, fortifié par le pain miraculeux. Elie, c'est vous, chrétiens souffrants. Vous avez déjà parcouru une longue et pénible route, mais le chemin de la croix semble s'allonger sous vos pas. Vous souffrez : mangez le pain de force ; vous souffrez davantage : mangez plus souvent. Soutenus par le Dieu qui embrasse votre âme épuisée, vous irez jusqu'au bout de votre voie douloureuse, vous gravirez la montagne de Dieu, et quand vous frapperez à la porte du ciel, vous entendrez, derrière vous, la voix du divin Cyrénéen s'écrier : Ouvrez, mon Père, c'est moi ; nous avons bien porté notre croix. Donnez-nous la récompense promise aux douleurs résignées. (*Pater noster*, etc.)

(1) III Reg., cap. xix, 7.

## V. — Le Crucifiement.

*Le Calvaire et l'Autel.*

Contempons le Calvaire. La victime est dressée sur le bois de son sacrifice, ses plaies ouvertes ruissellent de toutes parts, ses yeux mourants cherchent le ciel, et le cri de dernière angoisse s'échappe de sa bouche desséchée. Cette victime, c'est le Fils de Dieu même, vrai Dieu comme son Père, vrai homme comme nous : Jésus-Christ. Il souffre, il va mourir, il meurt. Il souffre, mais c'est lui qui le veut ainsi, il va mourir, il meurt, mais c'est lui qui s'immole. Il est à la fois victime et sacrificateur. Son immolation, depuis si longtemps prophétisée et attendue, s'accomplit dans tous ses détails. Il les suit d'un œil attentif, il les recueille l'un après l'autre, il les attend jusqu'au dernier, et quand il a vu passer côte à côte les oracles et les faits, il s'écrie : *Consummatum est.* — C'est fini ; Jésus est mort, et le genre humain est racheté.

Voilà le drame à la fois horrible et auguste du Calvaire. Ne crois pas chrétien, que les siècles l'aient éloigné de nous. Tout ce qui se passe sur le Calvaire se répète sur l'autel. L'autel est chaque jour la montagne de la douleur, du sang, du sacrifice, de la rédemption.

Saint Thomas appelle l'Eucharistie " un souvenir de la passion du Sauveur : *recolitur memoria passionis* " (1). Quel souvenir ? — Un monument semblable à ceux qui font revivre dans la mémoire des peuples les faits illustres, les événements et les catastrophes qui ont mérité l'immortalité ? Plus que cela, chrétien. Nous avons inventé, pour nous rappeler le drame du Golgotha, les croix, les crucifix, les peintures, les églises : Dieu a inventé l'Eucharistie, monument parfait, parce qu'il vit.

Deux choses nous frappent dans le monument : l'expression et la ressemblance. Or, rien de plus ressemblant que l'Eucharistie. — Ce qui demeure perpétuellement dans le Tabernacle, c'est un sacrement ; mais on n'arrive au sacrement que par un sacrifice, le même, absolument le même que celui qui a été offert sur la montagne sainte. Quelle puissance, mon Dieu, vous avez donnée

(1) Antienne de la fête du saint Sacrement.



à vos prêtres, en leur disant : “ Faites ceci en mémoire de moi (1). ” Ils sont devenus sacrificateurs, c'est-à-dire les forces vives et maîtresses qui opèrent le mystérieux changement que l'on doit rencontrer en tout sacrifice.

Tout sacrifice suppose un changement et tout changement sacré proclame le souverain domaine de Dieu. C'est une action typique et parlante qui dit au monde que Dieu, créateur de toutes choses, peut faire de toutes choses ce qu'il veut.

Or, deux changements s'opèrent dans le sacrifice eucharistique, par la vertu des paroles que le prêtre prononce. Il se penche sur le pain et sur le vin, et ces deux choses, tout en conservant leurs apparences, deviennent réellement et substantiellement le corps et le sang de Jésus-Christ.

Mais il y a plus. A ce changement réel et substantiel se joint un changement virtuel de la vie à la mort. L'Eucharistie, que nous appelons un sacrement de vie, est aussi virtuellement un sacrement de mort. C'est-à-dire que, si Jésus-Christ n'était pas ressuscité pour ne plus mourir, si sa chair et son sang ne se trouvaient pas ensemble par une naturelle concomitance, les paroles du prêtre ouvriraient les veines du Sauveur, et le sang en jaillirait ; avec le sang, la vie.

Ce changement virtuel est exprimé par l'immobilité et l'infirmité de Jésus-Hostie. Ses yeux ne voient plus, ses oreilles n'entendent plus, ses membres sont liés et, n'était sa divinité qui voit, entend, agit, on dirait un mort, un mort couché sur l'autel, et attaché aux espèces sacramentelles comme à la croix.

Et cela se fait à chaque heure du jour ; car chaque pas du soleil amène successivement l'aurore sur toutes les contrées du monde, avec l'aurore, le sacrifice eucharistique, et dans ce sacrifice, la même substitution que sur le Calvaire. Si Dieu nous traitait selon les rigueurs de sa justice, c'est nous que le prêtre devrait immoler sur l'autel pour expier nos péchés. Eh bien, non ; notre vie nous reste tout entière, en vertu d'une substitution amoureuse. Le prêtre prend du pain composé de grains

(1) Hoc facite in meam commemorationem. (Luc., cap. xxii, 19.)

broyés, triturés, fondus ensemble ; du vin, composé de fruits foulés aux pieds et mêlés dans une généreuse liqueur. Ce pain, ce vin, sont une innocente et chaste représentation de tout le peuple chrétien.

Et voici que, sous le coup des paroles sacerdotales, la représentation devient une réalité divine, à la fois vivante et morte. Dieu s'immole, Dieu s'abreuve d'un sang qui est à lui, Dieu contente sa justice.

Et maintenant, chrétiens, comprenez : *Et nunc intelligite*. Comprenez, et vous ne pourrez plus dire, sans être émus jusqu'au fond de l'âme, ces paroles si simples : Je vais à la messe.

Comprenez, et vous serez attristés de penser que le sacrifice de la messe se célèbre si souvent dans la solitude ; vous voudrez le voir de vos yeux.

Comprenez, et vous n'oserez plus un instant détourner vos regards et votre cœur de l'autel pendant la célébration des saints mystères..... (*Pater noster*, etc.)

P. MONSABRÉ.

## CATECHISME

ET

### Communion fréquente

Le Décret *Quam singulari* renferme deux prescriptions capitales.

La première demande le retour à la pratique traditionnelle de la communion précoce ; elle a absorbé presque toute l'attention. L'autre concerne la restauration de la communion quotidienne pour les enfants et, par leur moyen, dans la société chrétienne.

L'obéissance la plus entière à cette seconde prescription assurera seule la plénitude des bienfaits promis par la première ; elle écartera de la manière la plus efficace le péril tant redouté de la désertion du catéchisme : voilà ce qu'indique notre titre, voilà la double conviction dont

nous voudrions voir pénétrés tous nos frères dans le sacerdoce.

Je ne m'attarderai pas à exposer des principes qui ne sont pas discutés ici. Le seul rapprochement du double mot d'ordre : communion précoce, et communion quotidienne, dit assez à *quel point de vue* il faut se placer. Il s'agit de renforcer la formation chrétienne de l'enfant, de le préparer non pas à un acte isolé, si grand soit-il, mais à un genre de vie qui ne se soutient que par la grâce dont l'Eucharistie est l'aliment.

A un acte impressionnant, l'Eglise préfère un régime divin, qui, durant des années, produira une vie intense, et pas seulement une commotion, si pieuse soit-elle. On avait trop oublié l'action de l'Eucharistie sur la foi.

La Communion préserve les âmes des œuvres mauvaises qui font perdre la foi à ceux qui l'ont reçue dans leur enfance.

La communion ranime la foi. Celle-ci n'est pas seulement une vertu qu'il suffise de cultiver par l'étude, mais avant tout un don de Dieu.

Or la communion, en tant que nourriture, est destinée à ranimer dans notre âme toutes les énergies surnaturelles qui s'y trouvent latentes, celles, par exemple, des sacrements de baptême, de confirmation. Un organe qui n'est pas vivifié par l'apport incessant d'un sang généreux s'atrophie, fonctionne mal, se paralyse.

La formation surnaturelle de l'enfant appelle donc l'Eucharistie, et demeure incomplète, même au point de vue intellectuel, tant qu'il ne reçoit pas le Pain de vie.

A la lumière de ces principes, il est aisé de comprendre que le catéchisme, sans la communion, est une insuffisante préparation à la vie chrétienne, parce qu'il ne sauvegarde pas assez l'élément essentiel de la vie chrétienne, l'état de grâce, parce qu'il ne fait pas appel à la poussée de la grâce intérieure pour appuyer l'enseignement du dehors, parce qu'il n'inculque pas, pour l'avenir, l'habitude de la Communion, condition nécessaire d'une vie pleinement chrétienne.

Que ne pourrions-nous pas attendre, au contraire, de l'action combinée du catéchisme et de la communion fréquente ! " Chaque fois, écrit Mgr Baunard, que j'ai fait

le catéchisme aux plus petits enfants, j'ai été étonné, émerveillé de la facilité, de la simplicité, de l'ingénuité avec lesquelles ces jeunes intelligences acceptaient, accueillaien, embrassaient naturellement cette doctrine si élevée, si naturelle pourtant. C'était comme un clavier sur lequel je n'avais, pour ainsi dire, qu'à poser le doigt pour que chaque touche rendit un son juste et harmonieux. C'est qu'à l'intérieur existait un mécanisme divin, et qu'entre la doctrine et l'âme, il y a une harmonie pré-établie par le Dieu qui fit l'une et l'autre (1)."

Il n'est question, dans ces lignes, que de la grâce baptismale ; elle suffit à expliquer ces intuitions de l'innocence qu'admirent tous ceux qui catéchisent les enfants. Mais qu'à la grâce du baptême vienne s'ajouter la grâce de l'Eucharistie, quelles merveilles ne produira pas l'action répétée de ce double facteur dans de jeunes âmes qui ne lui opposent aucune résistance ?

Il avait bien raison le Vén. P. Eymard, quand il écrivait : "Quand on a mis dans une âme une étincelle eucharistique, on a jeté dans son cœur un germe divin de vie et de toutes les vertus, qui se suffit pour ainsi dire à lui-même "

Le Décret *Quam singulari* assure donc aux enfants le bienfait incomparable de les mettre sous l'influence de grâces plus abondantes : de meilleure heure, pendant un temps plus long, dans des conditions plus avantageuses.

Pour leur éducation divine il fait appel à la toute-puissante collaboration du Sauveur lui-même. Pesons bien les termes mêmes du Décret :

"Tous ceux qui ont charge des enfants doivent mettre tous leurs soins à les faire approcher souvent de la sainte Table, après leur première communion, et, si possible, même tous les jours, comme le désire le Christ et notre mère la sainte Église ; qu'on veille à ce qu'ils le fassent avec la dévotion que comporte leur âge."

Nous voici au cœur de la question. Pour que la réforme de la communion anticipée aboutisse et porte ses fruits, il faut qu'elle soit complétée par cette autre, qui en est inséparable, de la communion quotidienne.

(1) *Le collègue chrétien*, t. II, p. 68.

Et remarquons qu'il ne s'agit pas ici d'une faveur accordée aux enfants, d'une pratique de haute piété réservée à un petit nombre, non pas même d'un simple conseil donné aux éducateurs, mais bien d'un ordre formel et rigoureux. Et le complément de la formation chrétienne de l'enfant, visé par le Décret, n'oblige pas moins que la première initiation à l'Eucharistie.

La première communion doit être le premier anneau d'une chaîne ininterrompue, la place marquée, pour l'enfant de Dieu, à une table où il devrait s'asseoir chaque jour. Il faut, du moins, que toute communion succédant de très près à une autre, trouve l'âme encore sous l'influence des grâces de la précédente.

Telle est la prescription du Décret. Elle ne pouvait être autre, puisque la communion quotidienne est le régime normal — non pas obligatoire — du chrétien en état de grâce, et que la fréquente réception de l'Eucharistie est une condition de son efficacité; elle ne peut être autre pour qui croit aux bienfaits de la communion (1).

Mais comment en venir à l'exécution? Comment faire passer dans les habitudes générales de la jeunesse la communion de tous les jours, la communion aussi fréquente que possible?

Il faut une croisade. J'entends par là qu'il faut créer un courant général et intense, courant d'idées et de pratiques; il faut une idée pastorale qui réponde à ces conditions d'être spéciale, unanime et constante.

SPÉCIALE. — Le Pape l'a voulue telle, impossible de le nier, surtout par la prescription des Tridiums Eucharistiques annuels.

UNANIME. — Sinon, *unus ædificans, alius destruens*. Ceci a manqué jusqu'ici. D'une lecture un peu hâtive des documents pontificaux, plusieurs n'ont retenu qu'une vague invitation à une communion plus fréquente; ils n'ont pas assez dépouillé les préjugés anciens.

CONSTANTE — Condition de tous les succès durables. On veut bien faire un Triduum, une octave, non le travail des 365 jours de l'année.

(1) On n'a pas assez remarqué ce grave énoncé du Décret de 1905: *Christus Dominus nec semel nec obscure NECESSITATEM innuit sue carnis CREBRO manducandæ.*

Ici nous rencontrons un préjugé et une erreur de tactique qui entravent le zèle de plusieurs. " Avant de parler de communion quotidienne, disent-ils, travaillons à obtenir la communion pascale, l'assistance obligatoire à la messe du dimanche." Comme si l'un travail empêchait l'autre ou lui faisait tort ! Manifestement ils s'adressent à des éléments différents !

Mais il y a des réponses plus radicales à opposer à cette conception timide.

1. Une consigne ne se discute pas : le Pape nous demande de promouvoir la communion *quotidienne*.

2. Ayons confiance dans notre mission et dans la grâce donnée aux fidèles !

3. La réforme des idées doit précéder celle de la conduite : *qui parce seminat, parce et metet*.

Tous les fidèles doivent connaître la vraie doctrine de l'Eglise ; tant qu'elle ne leur est pas exposée clairement et profondément inculquée, ils demeureront hésitants.

4. Enfin l'expérience prouve, à quiconque veut la tenter, que cette prédication nette et franche, chaleureuse et faisant appel à la générosité, donne, dans tous les milieux, des résultats assurément supérieurs à ce qu'on obtiendrait autrement.

Aussi un zèle éclairé se ralliera à cette formule d'un prêtre, l'abbé de Ville de Quincy, vicaire général d'Anancy : Pour que dans une paroisse, *tous* fassent leurs Pâques, il est nécessaire que *beaucoup* reçoivent les sacrements à toutes les grandes fêtes. Et pour qu'il y en ait beaucoup aux grandes fêtes, il faut qu'un groupe les reçoivent tous les mois ; et ainsi de suite.

(à suivre)

---

### MESSE ANNUELLE Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription à partir de **600** à **900** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905).



## SUJET D'ADORATION

La Sainte Communion préserve la vie surnaturelle

La Communion et la tentation

La sainte communion, si puissante à augmenter et à développer la vie surnaturelle, offre des secours non moins efficaces pour la préserver et la défendre. Elle affaiblit en effet toutes les causes de la mort surnaturelle et donne la force de les vaincre. Nous allons méditer son efficacité contre la tentation, et nous nous réjouissons d'avoir en main, pour nous et pour les âmes qui nous sont confiées, un tout-puissant moyen de résister aux assauts du tentateur.

### I. — ADORATION.

Commençons par faire un acte de foi à la puissance qu'exerce contre le démon la présence même du Sauveur.

1. Il y a bien longtemps que Satan a déclaré la guerre à Dieu. Dès les jours de la création, il avait refusé dans son orgueil de se prosterner devant le Verbe qui devait s'incarner et de l'accepter comme le Médiateur de la grâce pour les anges et pour les hommes. A dater de cet instant où il fut précipité au fond des enfers, ce fut une guerre à mort entre Satan et le Fils de Dieu.

Mais Satan aura beau faire, il sentira toujours peser sur lui de tout son poids cette humanité du Christ qu'il n'a pas voulu reconnaître, ces faiblesses de l'amour que son orgueil a méprisées, et cette humiliation sublime qu'il a refusé d'adorer. Dès lors que pourra-t-il en face de Jésus Lui-même ? — Il ne pourra pas même sentir sa présence : elle lui sera une torture et un supplice. L'Évangile nous le dit assez haut.

Dès le commencement de la vie publique du Sauveur, nous voyons déjà Satan vaincu. Il avait montré au Christ tous les royaumes de la terre, en lui faisant cette promesse insensée : " Je te les donnerai tous, pourvu que tu prosternant à mes pieds, tu consentes à m'adorer. — menteur, reprend aussitôt Jésus, retire-toi de moi ; ne sais-tu pas qu'il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu ne serviras que lui ? " Et Satan de s'enfuir au plus tôt, pendant que les saints anges s'approchaient pour servir leur divin Maître.

Fort de cette première victoire, Jésus continuera sa marche en avant. Mais à son approche, les démons ne peuvent tenir. Ils s'écrient dans leur effroi : " Qu'y a-t-il de commun entre vous et nous, Jésus Fils de Dieu ? Pourquoi venir nous tourmenter avant le temps ? " Et ne pouvant résister à sa divine présence, ils le supplient de leur permettre de disparaître, fût-ce au fond des eaux, fût-ce dans le corps de vils animaux.

Il y a plus. Le démon est allé jusqu'à faire à Jésus cette prière par la bouche d'un possédé : " Je vous en conjure par Dieu même, Jésus, ne me torturez pas ! " Satan priant Jésus au nom de Dieu, s'abaissant jusqu'à lui l'antique révolté, faisant taire un instant les blasphèmes de sa haine pour exprimer une prière conforme à son intérêt ! Voilà, d'après l'Évangile, jusqu'où va la peur de Satan contre Jésus, et jusqu'à quel point la présence du Sauveur est redoutable au démon.

2. Mais pourquoi cette même présence lui serait-elle moins terrible aujourd'hui ? Car, la foi nous l'affirme, présent au Très Saint Sacrement de l'autel : il y est en personne ; les espèces sacramentelles contiennent le Christ tout entier,

Et dans quel but Jésus demeure-t-il au Saint Sacrement, sinon pour continuer à travers les âges, pour étendre à tous les lieux et à chaque âme, le fait, le bienfait, et l'œuvre de sa venue, de sa présence ici-bas ? Soyons-en convaincus : l'Eucharistie se perpétuant ainsi de siècle en siècle, et ainsi répandue sur toutes les plages du monde, c'est Jésus qui continue sa marche victorieuse contre Satan.



Mais cette victoire, c'est par la sainte communion que Jésus la réalise pleinement. Où est-il en effet plus réellement présent que dans l'âme de celui qui a communiqué ? Cette âme toute pénétrée par le Christ peut à bon droit s'écrier comme saint Paul : " Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. " — Et alors qu'en résulte-t-il ? St Jean Chrysostome va nous le dire : " Quand nous quittons la sainte Table, écrit le grand Docteur, nous apparaissions redoutables à Satan, comme des lions respirant la flamme, parce que nous portons dans l'âme le Christ notre Chef, et que son amour est allumé en nous. "

Que cette considération dilate notre cœur, et fasse monter vers le Christ du Sacrement un hymne de louange et d'admiration : car personne n'est puissant contre le démon comme le Dieu de l'Eucharistie. *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

## II. — ACTION DE GRACES.

Que l'action de grâces monte aussi vers le Cœur de Jésus : car en nous donnant l'Eucharistie, il nous donne le signe manifeste de sa Passion par laquelle Satan a été vaincu.

1. C'est en effet au temps de la Passion que le démon redoubla de fureur contre Jésus. Et en voyant le Christ expirant sur la Croix, maudit de tous, abandonné de ses plus chers, traité comme le plus infâme des criminels, il eût pu se croire un moment victorieux ; mais Jésus l'attendait là pour lui briser la tête. En le contemplant enseveli dans le sépulcre, Satan le croyait bien disparu pour jamais ; mais voici qu'au matin du troisième jour après sa mort, le Christ se ressuscite par sa propre puissance, et réapparaît couronné de gloire et d'immortalité. De sorte que le grand vaincu du Calvaire n'est pas Jésus, mais bien Satan avec le péché qui est son œuvre.

Voilà pourquoi le démon rugit quand il aperçoit la Croix, et surtout le divin Crucifié pendant à la Croix : il y voit l'instrument de sa plus honteuse défaite, le titre de sa captivité éternelle, et la cause de sa mort définitive.

2. Mais qu'advient-il, s'il voit le Calvaire perpétué, étendu à tous les siècles, et répandant dans chaque âme la vertu sanctificatrice qui est découlée de la Croix ?

— Il lui sera impossible de résister à une vertu si puissante, et il verra de plus en plus s'étendre sa défaite, s'appesantir sa honte et diminuer son empire.

Oh ! alors, réjouissons-nous, car le sacrifice de la Messe renouvelle en tout lieu et à toute heure le sacrifice de la croix ; et du même coup, en renouvelant la mort et la victoire de Jésus-Christ, il renouvelle la défaite de Satan.

Davantage. Une fois constitué dans son état sacramentel, Jésus a voulu y demeurer : et dans quel but ? — Sans doute pour être l'Hostie de propitiation pour nos péchés, mais aussi pour se donner à chacune de nos âmes. Ainsi donc nous le recevons dans l'état anéanti où il s'est constitué Victime pour renouveler d'une manière non sanglante le sacrifice du Calvaire ! mais nulle part le Christ ne représente aussi parfaitement et aussi vivement sa mort, que sous les espèces inertes de l'Hostie.

Et alors, présentant au tentateur ces signes de sa Passion et de sa mort, que fera-t-il, sinon ce qu'il a fait une fois pour toutes au Calvaire ? — Il appliquera à l'âme qui a communie les fruits de sa victoire : il tuera la mort en cette âme, il y détruira le péché, il y vaincra Satan, il l'enchaînera et le réduira à l'impuissance. Et plus il viendra en cette âme, plus il confirmera la défaite du démon, plus il anéantira sa puissance en elle : car chaque fois que Jésus se donne à une âme par la sainte communion, il lui communique en plus grande abondance et lui applique plus parfaitement les fruits de sa Passion.

Quels motifs bien propres à exciter notre reconnaissance ! car, si les assauts du démon sont de tous les jours contre notre âme et contre les âmes chrétiennes, grâce à la sainte communion, tous les jours ces assauts peuvent tourner en défaite pour Satan. Sachons apprécier ce bienfait, et aimons à redire dans l'élan de notre cœur : *Dominus regit me, et nihil mihi deerit, in loco pas-cuæ, ibi me collocavit... Parasti in conspectu meo mensam adversus eos qui tribulant me.*

### III. — PROPITIATION.

Maintenant que nous voyons combien est fatale à Satan la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les âmes, il nous est aisé de conclure qu'il n'y a pas de meilleur

remède à apporter aux tentations du démon que la réception fréquente et quotidienne du sacrement de l'Eucharistie. Par une conséquence logique, notre devoir à nous, prêtres, sera donc de multiplier, d'augmenter et de rendre toujours plus agissante la présence du Christ eucharistique dans les âmes.

Et c'est pourquoi la sainte Eglise veut que l'on considère comme intention droite et pieuse, celle par laquelle les fidèles s'approchent de la Table sainte afin de trouver "dans le divin remède de l'Eucharistie la force de résister à leurs infirmités et à leurs défauts." (Décret du 20 déc. 1905.) De même encore, dans le Décret du 8 août 1910, elle déplore la coutume qui a fait retarder jusqu'à un âge avancé la première communion des enfants, coutume qui a été la source d'un grand nombre de maux. "En effet, l'innocence du jeune âge empêchée de s'unir intimement à Jésus-Christ, n'était nourrie d'aucun suc de vie intérieure ; il en résultait que, privée d'un secours si puissant, la jeunesse, entourée de tant d'embûches, perdait la candeur de l'innocence et tombait dans le vice, avant d'avoir participé aux saints mystères. Or, même si une préparation plus sérieuse et une confession sacramentelle soignée précèdent la première communion, il n'en faut pas moins toujours déplorer la perte de l'innocence baptismale qui eût peut-être été évitée par la réception de la Sainte Eucharistie dans un âge plus tendre."

Voilà des paroles qui doivent donner à réfléchir, et donner lieu à un examen sérieux dont les recherches doivent se grouper autour de ces deux questions : Quels efforts ai-je faits pour introduire la pratique de la communion fréquente et quotidienne parmi les fidèles dont j'ai la charge ? Après avoir fait faire aux petits enfants leur première communion privée, ai-je mis tout en œuvre pour leur faire prendre l'habitude de la communion fréquente et même quotidienne ?

Ces deux questions capitales, recueillons-les comme tombant des lèvres de notre Mère la sainte Eglise, qui nous montre tant d'Hosties stériles dans les tabernacles, et par suite Notre-Seigneur réduit pour ainsi dire à l'inactivité en son sacrement d'amour, pendant que Satan triomphant s'en va dressant sans cesse des embûches aux âmes pour les faire tomber dans le péché. Que Dieu nous

préserve de toute négligence en cette matière, car le compte que nous aurions à rendre serait terrible.

Notre résolution est toute dictée : l'obéissance prompte et entière à la doctrine de l'Eglise en ce qui concerne la dispensation de la Sainte Eucharistie.

#### IV. — PRIERE.

L'apôtre saint Paul, recherchant les raisons pour lesquelles le Verbe incarné a voulu lui aussi subir les assauts de la tentation, y a vu un mystère d'amour : c'est, dit-il " afin que le Christ pût compatir à nos infirmités et fût capable de secourir ceux qui seraient tentés... Mais s'il en est ainsi, s'écrie-t-il victorieusement, allons avec confiance au trône de la grâce, sûrs de trouver miséricorde et tous les secours nécessaires au moment opportun." (Hebr., II, 10 sq.) Ce trône de grâce et d'amour n'est autre que le Très Saint Sacrement de l'autel, où Jésus appelle ceux qui succombent sous les assauts du tentateur, et leur redit cette parole : " Ayez confiance, j'ai vaincu le monde ; et Satan son roi, je l'ai chassé dehors." C'est là que les âmes se fortifient et deviennent " terribles au démon ". Dès lors, en multipliant nos efforts pour les y conduire, multiplions aussi nos prières à cette intention, redisant dans ce but :

" O très doux Jésus, qui êtes venu dans le monde pour donner à toutes les âmes la vie de votre grâce, et qui, pour la conserver et la nourrir en elles, avez voulu être le remède et l'aliment quotidien de leurs quotidiennes faiblesses ; nous vous supplions humblement par votre Cœur embrasé d'amour pour nous, de répandre sur toutes les âmes votre divin esprit, afin que celles qui malheureusement sont en péché mortel se convertissent à vous et recouvrent la vie de la grâce qu'elles ont perdue, et que celles qui, par votre secours, vivent déjà de cette vie divine, s'approchent dévotement chaque jour, quand elles le peuvent, de votre Table sainte : en sorte que, par le moyen de la communion quotidienne, recevant tous les jours le contrepoids de leurs péchés véniels quotidiens et alimentant tous les jours en elles la vie de votre grâce, et ainsi se purifiant toujours davantage, elles parviennent enfin à la possession de la vie bienheureuse avec vous, Ainsi soit-il."

*Indulgence de 300 jours une fois par jour. — Indulgence plénière une fois le mois à ceux qui ont récité cette prière chaque jour. — Applicable aux âmes du purgatoire. — (Rescrit du 30 mai 1905, enregistré à la S. Congr. des Indulg. le 3 juin 1905.)*



## Instruction Eucharistique

SUR LE

### Saint Rosaire

#### II INSTRUCTION: *Les Mystères Dououreux.*

EXORDE. — La deuxième série des mystères du Rosaire comprend les mystères douloureux : mystères vraiment douloureux pour Notre-Seigneur et pour Marie. On y trouve condensées et portées au plus haut degré toutes les souffrances physiques et morales que l'on puisse imaginer.

PROPOSITION. — Parlons donc de la douleur : sujet de la 2<sup>e</sup> série des mystères du Rosaire. Voyons :

- 1<sup>o</sup> La douleur dans notre vie ;
- 2<sup>o</sup> Deux sources de résignation et de courage, au milieu des souffrances : recours à Marie, — sainte Communion

#### CORPS. — I. Nécessité de la souffrance.

1. *Si quis vult post me venire... tollat crucem suam* : Si quelqu'un veut venir après moi, dit le Sauveur, qu'il porte sa croix.

Porter sa croix avec patience, comme le doux Agneau qui s'est laissé conduire au supplice, sans murmurer et sans se plaindre, voilà le devoir du chrétien.

Nous n'avons pas besoin de courir au-devant des occasions pour exercer la patience. De tous côtés la croix nous apparaît et s'impose : *Tournez-vous en haut, en bas, au dehors, au dedans, partout vous trouverez la croix*, dit le livre de l'Imitation.

a) **En haut**, c'est la main de Dieu qui s'appesantit sur nous, soit pour satisfaire sa justice, soit pour éprouver notre amour, soit pour nous prémunir contre l'ensorcellement des félicités menteuses de ce monde, soit pour donner à notre vie le cachet de la vocation chrétienne et de la perfection.

b) **En bas**, c'est le démon dont la haine immortelle nous poursuit sans relâche et s'applique à nous tourmenter ; — le démon qui stimule nos sens, trouble notre imagination, excite nos passions,

inquiète nos consciences, nous pousse au découragement et au désespoir.

c) Au dehors, ce sont les méchants qui ne songent qu'à nous nuire, — les caractères mal faits qui, sans le vouloir, offensent notre délicatesse, — les natures qui s'accordent mal avec la nôtre, — ceux qui nous sont chers et que nous voyons souffrir, — les parents sans religion, les époux qui trahissent, les enfants qui se dépravent, le trouble de nos affaires, le renversement de nos fortunes, l'insuccès de nos travaux, la séparation, la mort qui déchire nos cœurs.

d) Au dedans, les infirmités, les impuissances, les maladies, les passions qui nous fatiguent, les imperfections qui nous rebutent, les défauts qui nous découragent, les péchés qui nous épouvantent.

Que de croix, grand Dieu, que de croix ! Or,

a) Nous ne sommes pas de ces *révoltés*, qui se soulagent par le blasphème et se font de la croix une arme contre Dieu, niant ses perfections et jusqu'à son existence, afin de pouvoir mépriser et injurier le hasard auquel ils attribuent leurs maux.

b) Mais nous sommes, pour la plupart, des *impatients*.

Nous murmurons, nous nous plaignons, nous manifestons par de trop nombreux soupirs l'étonnement que nous éprouvons de nous voir si malheureux.

Nous aggravons nos souffrances par des comparaisons attristantes, ne prenant garde qu'à ceux qui nous paraissent plus heureux, sans songer à ceux qui sont plus éprouvés que nous.

Si nous n'osons pas dire : Dieu n'est pas juste, nous trouvons qu'il serait plus juste de se montrer moins sévère ; — si nous n'osons pas dire : Dieu n'est pas bon, nous estimons qu'il serait bien meilleur de remplacer la douleur par le bien-être.

Nous oublions nos péchés qui doivent être châtiés, notre vocation qui nous oblige à l'imitation d'un Dieu crucifié, notre perfection qui ne peut s'obtenir que par la souffrance.

2. Et pourtant Jésus a dit : *Tollat crucem suam* ; il faut porter sa croix. — Ce n'est pas une prière, ce n'est pas un conseil, c'est un ordre ; ordre tellement rigoureux et irréformable que notre salut est attaché à son accomplissement : *Qui non accipit crucem suam, non est me dignus*. Il faut accepter et, par conséquent, porter avec patience. Si nous traînons l'instrument de notre supplice, au moins taisons-nous ; si nous parlons, que ce soit pour reconnaître que nous méritons les peines que Dieu nous inflige ou pour demander à Notre-Seigneur qu'il ait pitié de notre faiblesse.

Et pour en arriver là, nous puiserons force et courage dans la contemplation de Marie au pied de la croix et dans la très sainte Eucharistie.

## II. — Source de patience dans les souffrances.

### I. Contemplation de Marie au Pied de la Croix.

Les Évangélistes comprenant qu'ils ne trouveraient pas de termes assez expressifs pour retracer les douleurs de Marie au pied

de la croix, ont préféré n'en point parler et les couvrir du voile du silence. Seul saint Jean s'est décidé à nous en laisser un mot :  
*La Mère de Jésus était debout au pied de la croix du Sauveur.*

Marie auprès de la croix ! C'est une Mère (et quelle Mère !) qui assiste à la mort (et quelle mort !) de son Fils unique (et quel Fils !) sans pouvoir le soulager, sans pouvoir mourir avec lui. Aussi, à elle seule, elle a souffert plus que tous les martyrs ensemble.

a) *C'est une mère qui assiste à la mort de son Fils unique !* Une mère auprès du lit de mort de son enfant, n'est-ce pas la plus grande douleur qu'on puisse rencontrer ici-bas ? — Et ici, quel Fils ! le Fils de Dieu même ; — fils unique, fils tendrement chéri ! Et ici, quelle Mère ! L'amour maternel le plus grand n'approche pas de celui de Marie pour son Jésus. — Et ici, quelle mort ! Sur une croix, suspendu par des clous. *Vidit suum dulcem Natum, moriendo desolatum, dum emisit spiritum.*

b) *Sans pouvoir le soulager.* — Il est difficile à une mère de rester en repos auprès du lit de douleur de son enfant. Le chagrin a besoin de s'occuper. Il faut que l'oreiller soit rendu plus doux, — que ces gouttes de sueur sur le front soient essuyées, — que ces lèvres pâles soient continuellement humectées, — que cette main trop blanche soit réchauffée par une légère friction, — que ce rideau soit repoussé en arrière pour donner plus d'air, — que ces yeux affaiblis soient garantis de la lumière, — que les couvertures trop lourdes soient écartées de cette poitrine oppressée. Pensons à ce que Marie souffrit durant ces longues heures au pied de la croix !

Y eut-il jamais un lit de mort si gênant, si dur que ce bois grossièrement taillé ? Etre suspendu par des clous enfoncés dans les mains ! Avoir pour oreiller une couronne d'épines ! — des ruisseaux de sang, en coulant lentement sur les plaies de Jésus, les irritaient d'une manière cruelle. — Ses yeux étaient importunés par le sang liquide ou à moitié coagulé. — Il n'y avait pas un membre qui ne réclamât la tendre main d'une mère.

O mères, comprenez-vous l'ardent désir qu'eut Marie de soulager son Fils, — de lui donner ces soins qu'une mère seule peut donner ?

Cela ne lui fut pas accordé ! *Stabal...*

c) *Sans pouvoir mourir avec lui.* — Bien souvent il semble que l'unique et véritable consolation de l'affligé serait de mourir avec celui qu'on a perdu... Nous voyons encore ce lit chargé de son triste fardeau... Il nous semblait que c'était la fin... Nous aurions voulu nous étendre et mourir sur le même lit... être mis dans la même tombe... Survivre nous paraissait impossible. — Aussi admire-t-on la mère des Machabées, survivant à tous ses enfants.. De même Marie doit survivre à son Fils !

Aimons à contempler ainsi Marie auprès de la Croix ; invoquons cette Reine des martyrs : nous trouverons dans cette dévotion assez de courage pour porter nos peines avec patience et profit pour l'éternité.

## II. Recours à la sainte Eucharistie.

Au tabernacle et surtout dans la sainte communion, Notre Seigneur est pour nous un véritable Cyrénéen.

Du fond de son tabernacle, il nous dit : " Venez à moi, vous tous qui souffrez, qui êtes accablés sous le poids de vos peines ; venez, je vous donnerai des forces. — Jésus-Eucharistie nous appelle non pas pour réclamer des veillées d'honneur, mais pour se mettre à notre service, pour nous aider à porter notre croix.

Il sort du Tabernacle pour entrer en nous, voulant être de moitié dans toutes nos peines, toutes nos épreuves, toutes nos souffrances.

**Conclusion.** — Bon gré, mal gré il nous faut souffrir : c'est notre lot ici-bas. — Faisons de nécessité vertu, et pour cela, ayons recours à Marie, la mère des douleurs, et surtout communions très souvent, — plus encore au moment de la souffrance.

Chanoine BOUCHAT, de Namur.

# Questions Canoniques et Morales



## 1. — La Première Communion (1)

a) Au sujet des parents qui s'opposent à la Première Communion de leurs enfants.

**QUESTION.** — Il arrive assez souvent que dans des maisons d'éducation, de jeunes filles surtout, le directeur juge le moment venu de faire approcher ses élèves de la sainte Table ; toutefois certains parents s'y opposent et veulent qu'on attende un âge plus avancé. Comment devra se conduire dans ce cas le supérieur de la maison, puisque sur lui également retombe l'obligation de faire faire la première communion à ses élèves dès qu'ils ont atteint l'âge de raison ?

**RÉPONSE.** — L'obligation de recevoir la sainte Eucharistie dès que commence à se manifester l'usage de la raison, depuis la publication du décret *Quam singulari*, peut être comparée à l'obligation de recevoir le saint Viatique au moment de la mort. Ces deux préceptes sont ordonnés à fournir les secours nécessaires, celui-ci pour bien quitter la vie, celui-là pour la bien commencer. Dans l'ancien usage on pouvait seulement différer la première Communion à un âge plus avancé : ce qui n'est plus permis dans la nouvelle discipline.

(1) Deux consultations publiées dans la Revue "Il Monitore Ecclesiastico" de Rome (No du 31 mai 1911). Traduction de l'italien.



Par conséquent le supérieur de la maison d'éducation doit tenir au sujet de la première Communion de ses élèves la même conduite qu'il tiendrait relativement au saint Viatique. Si quelque enfant tombait malade et se trouvait en danger de mort, différerait-il, pour obtempérer à la volonté des parents, de le lui administrer ? Ne le lui donnerait-il pas, au contraire, quel que pût être le mécontentement de ceux-ci ?

Les parents n'ont pas le droit de s'opposer à ce que leurs enfants accomplissent leurs devoirs religieux de la manière prescrite par l'Eglise ; c'est au contraire aux parents, les premiers, qu'incombe la grave obligation d'en procurer l'accomplissement. Cet accomplissement est la partie principale de l'éducation religieuse qu'ils ont confiée en même temps que la formation scientifique au supérieur de l'établissement. Ils ne doivent donc pas empêcher que les enfants y soient conduits. Le supérieur dès lors peut très bien considérer comme non avenue la prohibition des parents, et admettre dans l'oratoire de l'Institut les enfants à la première Communion. Et il doit le faire, puisque cette obligation l'atteint lui aussi.

Du reste, la répugnance qu'éprouvent certains parents à conduire à la sainte Table leurs enfants dans un âge peu avancé, dérive des anciennes et répréhensibles habitudes de retarder la première Communion. Il faut les instruire, les avertir d'une manière opportune et leur faire comprendre le grand bien qui dérive pour les enfants de cette union avec Jésus au sacrement avant que l'esprit du monde se soit emparé de leur cœur. Que les supérieurs, pour la première communion de leurs élèves, se contentant de la préparation spirituelle, n'exigent rien des familles et accomplissent la cérémonie sainte avec ferveur sans doute, mais avec modestie et simplicité (1).

b) Sur le droit du curé par rapport à la première Communion des enfants.

QUESTION. — Jules, curé, admet à la première Communion publique des enfants qui appartiennent à d'autres paroisses, sans la permission de leurs curés. Ceux-ci se plaignent disant qu'on a violé le droit qui leur est accordé par l'art. 5 du décret *Quam singulari*. — On demande : 1o Quel droit l'article 5 du décret *Quam singulari* concède-t-il aux curés ? — 2o Un curé peut-il admettre à la communion générale des enfants d'autres paroisses ? — 3o Peut-il surtout les admettre durant le temps pascal ?

RÉPONSE. — 1o Rappelons l'art. 5 du décret *Quam singulari* : « Les curés doivent avoir soin d'annoncer et de faire, une ou plusieurs fois dans l'année, une communion générale des enfants, et d'y admettre non seulement les nouveaux communiants, mais

(1) Mais si les parents défendaient de faire faire la première Communion à leurs enfants au moment voulu, et cela d'une manière formelle, qu'ils menacent même de les retirer de l'Institut ? Dans ce cas, nous croyons que le directeur, tout en protestant contre la faute commise par les parents, pourrait demeurer tranquille et céder. Le fait de retirer l'enfant d'un Institut catholique serait pour lui un mal considérable. L'obligation de conduire les enfants à la première Communion est avant tout des parents ; les éducateurs ne sont que substitués à ceux-ci dans ce devoir.

aussi ceux qui, auparavant, du consentement des parents et du confesseur, ... ont déjà été admis à la Table sainte. Pour les uns et pour les autres, on consacrerait quelques jours à l'instruction et à la préparation." Il n'est fait allusion dans ces mots à d'autre droit qu'à celui du devoir d'organiser une ou plusieurs fois par an des communions générales d'enfants et d'y admettre non seulement les nouveaux communicants, mais aussi ceux qui, avec le consentement des parents et du confesseur, ont déjà participé au banquet eucharistique. C'est là une obligation plutôt qu'un droit, et comme droit il signifie que personne ne peut s'opposer à ces cérémonies générales; et nullement que tous les enfants de la paroisse, soit nouveaux communicants, soit ceux qui ont déjà communiqué, aient le strict devoir d'y prendre part. Il n'y a dans le décret aucune allusion à cette obligation, quoiqu'il soit très convenable que tous les enfants y participent afin que le curé puisse les voir et les préparer d'une manière convenable. Quant au précepte pascal, le curé, dans la discipline actuelle de l'Eglise, a toujours droit d'exiger qu'on l'accomplisse dans son église paroissiale.

Mais ce curé peut-il empêcher que dans d'autres églises, par exemple des asiles pour l'enfance, des pieuses unions pour enfants, des maisons d'éducation, on organise des premières communions collectives? — Il ne peut pas l'empêcher. Le décret ne lui donne pas ce droit. Au contraire, il laisse au jugement des parents (ou de ceux qui les remplacent) et des confesseurs, le soin de conduire les enfants à la sainte Table dans n'importe quelle église, pour s'y nourrir du pain eucharistique. C'est pourquoi, dans n'importe quelle église on peut admettre les enfants à la première communion, soit individuellement, soit collectivement, sans que le curé puisse s'y opposer.

2o De ce qui a été dit jusqu'ici, il découle que, même lorsqu'un enfant veut prendre part à la communion générale dans une autre paroisse, son propre curé ne peut s'y opposer. De même que le curé ne peut le défendre aux adultes, ce qui est hors de doute, de même il ne peut le défendre aux enfants. Pourvu que ceux-ci, à l'âge voulu, accomplissent le devoir de la communion, ils peuvent le faire, et la première fois et les fois suivantes, dans n'importe quelle église. Le curé a le droit seulement de veiller à ce qu'ils accomplissent le précepte et de les avertir s'ils sont négligents. Il n'a pas le droit d'exiger qu'ils y satisfassent uniquement dans l'église paroissiale.

Mais le curé ne doit-il pas instruire les enfants des vérités qu'ils doivent savoir pour pouvoir faire la première communion? Ne doit-il pas leur apprendre à se bien préparer à cette action si importante? Oui, tout cela fait partie des devoirs du curé; mais il n'est pas le seul à avoir cette obligation. Les parents (ou ceux qui tiennent leur place, tels que les maîtres et les instituteurs...) ainsi que les confesseurs ont également cette obligation. Quand ceux-là accomplissent leur devoir, le curé ne doit pas s'opposer à ce que les enfants fassent en quelque lieu qu'il leur plaise, la première Communion et les suivantes. Le curé doit, il est vrai les inviter

à intervenir aux communions générales qu'il organise dans son église paroissiale, mais il ne peut pas les y contraindre.

3o Quant au précepte pascal, le curé dans la discipline actuelle de l'Église, a le droit d'exiger qu'il soit accompli dans l'église paroissiale. Il a le droit de l'exiger des enfants aussi bien que des adultes. Ce sera là une nouvelle raison pour lui de convoquer les enfants à la communion générale qu'il organise dans son église paroissiale, une nouvelle raison pour eux d'y participer. Si néanmoins quelque enfant, se contentant de communier privément dans son église paroissiale, ne voulait point prendre part à la communion générale, on ne pourrait le taxer de faute ou d'inaccomplissement du précepte.

Et ainsi un curé pourrait très bien admettre à la communion générale qu'il organise dans son église, fût-ce même durant le temps pascal, un enfant d'une autre paroisse, cet enfant pouvant satisfaire au précepte en communiant d'une manière privée dans l'église de sa paroisse.

4o Pour en venir au cas proposé, Jules ne lèse en aucune façon le droit des autres curés lorsqu'il admet à la communion générale dans son église les enfants des autres paroisses; et cela même durant le temps pascal, pourvu que les enfants aient le temps d'accomplir privément dans leur propre église le précepte de la communion annuelle et soient disposés à le faire.

## 2. — Communion des malades

Q. — Combien de fois par semaine peut-on donner la communion en viatique à un malade : a) lorsque la maladie est permanente ; b) lorsqu'elle est simplement temporaire ?

R. — Bien des théologiens pensent que si le malade, après avoir reçu le viatique, continue à vivre, il faut en général mettre une semaine ou au moins plusieurs jours entre chaque communion qu'on voudrait lui reporter sans qu'il soit à jeun. Mais comme l'observent très bien d'Annibale, Lehmkuhl, Génicot, Bulot, Noldin, etc., on ne voit pas pourquoi. La meilleure règle à suivre, c'est de lui porter la communion sans même qu'il soit à jeun, aussi souvent qu'il la désire et qu'il en sent le besoin pour supporter patiemment son mal et résister mieux aux assauts du démon qui souvent se font plus violents aux approches de la mort. On peut même le faire communier tous les jours s'il en est besoin, et si les circonstances le permettent, car il est évident qu'on peut plus facilement et plus fréquemment porter la communion à des malades

qui sont dans l'intérieur d'une communauté où il y a une chapelle, qu'à ceux qui sont loin des églises.

Q. — Tizia, religieuse dans un monastère de clôture papale, est malade et désire faire la communion quotidienne. Le confesseur peut-il entrer chaque matin dans la clôture pour lui administrer la communion ?

R. — Il le peut. Voici en effet l'enseignement de S. Alphonse (L. VI, n. 227) : " Confessarius ingredi potest ad ministranda sacramenta pœnitentiæ, eucharistiæ et extremæ unctionis moniali ægotanti quæ ad confessionis, sed quoties ex præcepto regulæ dispensatur communicare consueverit. " De même Bonacina (*De excomm.*, quæst IV, punct. 4, n. 4) ; Barbosa (All. 12, n. 49) et d'autres qu'il cite. Le confesseur peut donc entrer dans un monastère cloîtré pour administrer la communion ; non seulement la communion en viatique, mais même la communion quotidienne, si la religieuse malade était accoutumée de communier chaque jour, ou bien désire communier chaque jour.

Q. — Et si la religieuse malade peut quitter le lit, mais ne peut sans grave dommage aller à la grille de communion ?

R. — Dans ce cas encore nous pensons que le confesseur peut lui porter le secours de la communion quotidienne dans sa cellule. Les malades qui gardent le lit peuvent communier là où ils se trouvent, parce que sortir de leur chambre constituerait pour eux un grave dommage. De même en est-il pour ceux qui, sans être alités, ne peuvent sans grave dommage ou danger se rendre au lieu où l'on distribue la communion."

(*El Monitore ecclesiastico*, 30 avril 1907.)

### 3. — Abstention de la Communion à certains jours

Q. — Que faut-il penser de ceux qui recommandent à tous les fidèles de s'abstenir de la communion au moins *un jour par semaine*, et de ceux qui imposent cette abstention aux communautés religieuses et aux pensionnats, soit le même jour à toutes les personnes qui y vivent, soit à jours différents ?

R. — Tout en rendant hommage aux intentions de ceux qui donnent ce conseil, nous répondons que cette pratique est abusive.

Il n'y a pas trace dans le Décret, qui donne pourtant des règles très précises pour la communion fréquente et quotidienne. Or "l'Eglise ne donne à personne la mission de compléter sa législation. Elle n'ignore point les prétendus inconvénients auxquels on veut obvier ou remédier et elle dit cependant à tout fidèle de bonne volonté : "Communiez chaque jour", sans jamais ajouter : omettez un jour par semaine ! L'abus devient plus grand quand on inflige à toute une communauté une abstention qui devrait être justifiée par des motifs individuels et qui même alors pourrait rarement se justifier.

"Le Décret défend de priver les âmes, même une seule fois, de la communion qu'elles pourraient faire en état de grâce et avec droite intention. Leur infliger cette privation, c'est leur causer un dommage inappréciable, la perte des grâces sacramentelles, supérieures à leurs bonnes œuvres et les plus puissantes pour provoquer ces œuvres bonnes.

"Quelques-uns ont cru trouver une raison en faveur de leur pratique abusive dans le Décret qui dispense de la confession hebdomadaire pour le gain des indulgences, les fidèles qui communient chaque jour, alors même qu'ils omettraient une ou deux communions par semaine. Ce texte ne conseille ou n'approuve nullement l'abstention ; il n'a qu'une portée, c'est d'étendre les faveurs par lesquelles l'Eglise encourage la communion quotidienne, même aux personnes qui, pour divers motifs, fondés ou non, n'auraient pu la faire strictement chaque jour.

"D'autres ont mis en avant la liberté des âmes mieux garantie là où cette abstention devient d'usage général. Les raisons signalées plus haut interdisent de la garantir de cette manière. Par bonheur les moyens ne manquent pas de la mettre en sûreté, et ils sont pratiqués avec avantage dans beaucoup de communautés. Rappelons les principaux : faciliter le plus possible l'accès du confesseur ; ne pas mêler les questions de conscience et de fréquentation des sacrements ; éviter toute allusion personnelle par rapport à celle-ci ; n'en parler en public que pour exposer la doctrine ; habituer les personnes qui

vivent ensemble à garder la même réserve entre elles, éviter toute distinction extérieure entre les communicants et les non-communicants; enfin surtout la prédication nette des véritables règles de l'Église sur la communion quotidienne."

(J. Lintelo, S. J.)



## La Réforme du Bréviaire <sup>(1)</sup>



Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, Raoul de Rivo — et je renvoie avec plaisir à l'excellente monographie que Dom Mohlberg vient de lui consacrer (Louvain 1911), — Raoul de Rivo, qui était un fervent de Rome (il avait visité Rome en 1381), avait été conquis à la beauté et à l'autorité de l'office romain ancien, que lui révélait les vieux livres liturgiques. Il comparait cet office romain du temps de Charlemagne et d'Amalaire au Bréviaire romain d'Innocent III, qui n'en était que le *compendium*, ce Bréviaire de la Curie popularisé dans toute la Chrétienté latine par les Frères Mineurs. Il le comparait surtout à ce qu'était devenu, un siècle et demi après Innocent III, ce Bréviaire, alourdi et déformé maintenant par la multiplication des fêtes sanctorales à neuf leçons et par les offices à côté. Raoul de Rivo avait compris d'une vue que Dom Mohlberg qualifie quelque part de géniale, que l'office romain, dans son dessin essentiel, primitif, est une sorte de basilique dont l'office du temps serait la grande nef : il fallait dégager cet admirable nef et y ramener le chœur constamment retenu par le sanctoral dans les petites chapelles qui s'étaient successivement et sans ordre construites sur les flancs et dans les collatéraux.

Raoul de Rivo demandait une restauration. Il demandait qu'on revînt au principe ancien — notez bien ceci, — que le psautier doit être récité intégralement en une semaine. Telle était la règle de l'office romain ancien, qui attribuait les psaumes 1-108 aux nocturnes, les psaumes 109-150 aux heures diurnes. Raoul insistait avec énergie sur la vieille règle romaine fondamentale : Chaque semaine tout le psautier. "Seule, dit-il, l'observance de cette règle permettra aux prêtres de se pénétrer de la piété des psaumes."

Mais ce retour à la tradition n'est possible qu'autant qu'on réduira le nombre excessif des fêtes sanctorales à neuf leçons et

(1) Nous donnons ici une étude, due à la plume compétente de Mgr Batiffol, qui intéressera beaucoup nos lecteurs.

qu'on reviendra à l'estime et à la pratique de l'office dominical et ferial. Raoul de Rivo le dit sur tous les tons, y compris le ton véhément. Il ne pardonne pas aux Frères Mineurs, qu'il accuse d'avoir fait prévaloir le commun des saints sur le commun du temps, et cela pour abrégé l'office! Il propose un *Calendarium generale*, où n'entreront que les fêtes des saints qui sont fêtées partout par le clergé et par le peuple, quitte à concéder aux couvents et aux églises un *Calendarium proprium* supplémentaire. Aux usages nouveaux, intrus, le doyen de la collégiale de Tongres oppose les plus énergiques maximes : *Constitutiones contra canones et decreta præsulum romanorum, vel bonos mores, nullius sunt momenti!* Mais comme le bon doyen est un Romain, il ajoute cette réserve, qui a plus de prix venant d'un contemporain des débuts du grand schisme, que tout ce qu'il propose est provisoire et imparfait, car de Rome seule peut venir la meilleure loi : *Donec de Urbe veniat id quod erit magis perfectum.*

Ainsi pensait un liturgiste de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, dont il nous semblait retrouver la doctrine dans la Bulle qui nous est venue hier de Rome.

Raoul de Rivo ne fut pas entendu de son siècle. Aussi bien, les temps n'étaient guère propices à une restauration comme celle qu'il souhaitait. Rome était pour lors douloureusement amoindrie. Puis la Renaissance arriva, peu sensible à l'antiquité liturgique dont un Amalair ou un Raoul de Rivo avaient été épris. Les premiers imprimeurs imprimèrent les Bréviaires tels que l'usage les voulait. Survint l'humanisme où le Bréviaire romain lui-même faillit être sacrifié. La gravité de Carafa (le futur Paul IV) et de saint Gaétan, les deux fondateurs de la première Congrégation de clercs réguliers, celle des Théatins, sauva le Bréviaire romain, à un moment où la faveur semblait acquise au fâcheux et ingénieux essai du cardinal Quignonez. Je croirais volontiers que le *Book of common prayer* de Cranmer dut achever de dessiller les yeux. On comprit que le vieux Bréviaire romain restait, en dépit de son inélegance et de ses déformations, un témoin de l'antiquité, comme l'était le Missel romain ou le Pontifical romain : il fallait à tout prix conserver ces documents et n'y porter la main, fût-ce pour les restaurer, qu'avec prudence et respect. On comprit cela d'instinct plus qu'on ne le proclama, mais cette prudence et ce respect furent la règle du Saint-Siège, au jugement et à l'autorité duquel le Concile de Trente s'en remit du soin de publier une édition du Bréviaire et du Missel.

La restauration du Bréviaire par saint Pie V se donna pour programme de ne rien supprimer de la "somme" authentique du vieux Bréviaire (*de propria summa veteris officii divini nihil omittere*), mais de sacrifier tout ce qui était en surcharge (*aliena*) et de corriger tout ce qui était controuvé (*incerta*). Nous sommes portés par esprit critique à nous arrêter aux tâches critiques du Bréviaire romain, comme l'attributiu du *Te Deum* à saint Ambroise et à saint Augustin, ou comme telles assertions de telles leçons, etc. : c'est ne voir que le détail, et pour un tronc d'arbre oublier la forêt. Saint Pie V était soucieux de l'exactitude historique, comme nous

le voulons être, sinon en possession des mêmes instruments de vérification que nous : il y donna, à cette exactitude, tous les soins qu'il put, en laissant au temps de faire mieux. Cette correction du détail sera toujours inachevée et toujours secondaire. Mais saint Pie V considéra l'ensemble, et là il eut deux vues maîtresses.

Premièrement, Pie V dégagea l'office des constructions adventices. Les offices à côté et de surrogation qui se superposaient à l'office quotidien, comme la récitation des psaumes graduels et récitation de l'office de la Sainte Vierge, devinrent facultatifs (ils sont en réalité tombés en désuétude), mais ce fut par une décision personnelle de saint Pie V, car les consultants n'avaient pas osé proposer cette suppression hardie. Et nous saisissons ici la raison profonde qui a toujours fait le Bréviaire romain si difficile à réformer : porter la main sur le Bréviaire romain, c'est toucher à la dévotion universelle, et l'on n'y supprime rien sans diminuer d'autant la prière dans le monde. De là les scrupules de Rome en la matière : il lui coutait de restreindre les expansions touchantes de la piété envers la Sainte Vierge, de refuser des suffrages aux morts, et quand la ferveur baissait, *frigescente mundo*, de paraître que la décision d'un Pape qui était un Saint pour exécuter pareille suppression, pour déblayer.

Secondement, Pie V voulut remettre en honneur l'office dominical et ferial. Il voulut du même coup que la récitation du psautier, qui normalement aurait dû être récitée en entier chaque semaine, fut plus morcelée de telle sorte que les psaumes du commun des saints revinssent perpétuellement au tour. Il fallait pour cela réduire les fêtes sanctorales de neuf leçons : Pie V eut cette autre hardiesse. Il décida, au total, qu'on ne maintiendrait au calendrier sanctoral que cinquante-sept doubles et trente semi-doubles, en sorte que l'office du temps serait désormais récitée plus de deux cents jours par an.

On sait ce qui est advenu de cette seconde décision de Pie V : la part privilégiée qu'il faisait à l'office du temps sera l'objet de reprises que la réforme subséquente de Clément VIII consacra, loin de les arrêter. Les fêtes sanctorales se sont multipliées, fêtes semi-doubles et doubles, on sait dans quelle proportion, depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette présente année 1911, à Paris, nous avons célébré seize fois l'office dominical et vingt et une fois l'office ferial, encore sur ces vingt et une fois l'office de *de ea* avions-nous onze fois la faculté d'opter pour un des offices votifs de neuf leçons octroyés par Léon XIII ! Ici Pie X fait écho à Pie V, quand il constate que les offices des saints se sont multipliés — et qui de nous oserait reprocher à l'Eglise ? — mais à ce point que l'office dominical et ferial entre chaque année davantage dans la désuétude, *unde fere factum est, ut de dominicis diebus deque feriis officia silerent*, — et qui de nous n'aurait pas regret de ce silence, quand il pense aux psaumes et aux admirables séries de répons qui sont ainsi sacrifiés ?

Voilà le conflit, né de la concurrence de l'office du temps et de l'office des saints. Ce sont deux cycles liturgiques qui ne sont pas



nés sur le même sol : j'ai montré jadis comment, dans l'office romain primitif, l'office du temps appartient à la liturgie des basiliques urbaines, et comment l'office des saints appartient à la liturgie des sanctuaires cimésériaux ; les saints et leur culte sont entrés *intra muros*, et les deux cycles liturgiques se sont raccordés dans les grandes basiliques comme la basilique de Saint-Pierre ou de Latran, toujours d'une façon précaire. Quoi qu'il en soit des lointaines origines de cette concurrence, l'équilibre de l'office divin en souffre, il en a toujours souffert, et la démolition fixée par saint Pie V n'a pas été durable.

Benoît XIV reprit le dessein de saint Pie V. C'était le temps où le "modernisme liturgique" sévissait en France, et où le clergé de Paris, en 1736, recevait avec docilité le Bréviaire de Mgr de Vintimille : pendant cent trente et quelques années, nos aînés ont récité un Bréviaire dont en (1734), par voie diplomatique, le pape Clément XII avait exigé et n'avait pas obtenu le retrait, et dont la première édition était illustrée de gravures d'après Boucher ! Paris avait construit un Bréviaire à la façon dont il construirait aujourd'hui un palais d'Exposition, séduisant, léger et fragile !

Benoît XIV fut un instant séduit par cette architecture, dont un élément au moins était bon, pour autant 1<sup>o</sup> qu'il assurait par l'office dominical et ferial la récitation du psautier chaque semaine, quitte à couper les psaumes trop longs, et 2<sup>o</sup> qu'il faisait réciter les psaumes de la férie à toutes les fêtes, à l'exception des fêtes des martyrs et de la Sainte Vierge.

Mais, pour privilégier ainsi l'office dominical et ferial, force était de remanier le calendrier sanctoral, de supprimer des fêtes de saints, d'abaisser le degré de la plupart des fêtes maintenues. Quelle autorité avaient les liturgistes de Paris pour une pareille entreprise ?

Les consultants que nomma Benoît XIV, en vue d'une réforme romaine du Bréviaire Romain, furent dès leurs premières études placés devant le double projet : 1<sup>o</sup> d'essayer une distribution du psautier analogue à celle de Paris ; 2<sup>o</sup> de limiter le nombre et de baisser le degré des fêtes de saints. Après hésitation, ils repoussèrent toute modification à la distribution du psautier, estimant que la distribution en usage à Rome était ancienne et ne pouvait être abandonnée. Restait de réformer le calendrier, de supprimer des fêtes de saints, de baisser le degré de quantité d'autres, pour restaurer d'autant l'office dominical et ferial. Ils proposèrent au Pape un projet de calendrier, qui fait penser à une vieille inscription romaine, où il est dit des Barbares :

*Moverunt sanctis bella nefanda prius !*

Benoît XIV qui avait voulu sincèrement une *onestà correzione* du Bréviaire, et à qui on proposait une extermination de saints, à commencer par saint Grégoire VII, congédia les consultants. Il se réserva de refaire lui-même leur besogne, et il mourut sans y avoir pu mettre la main. Tout le vif et grave génie de Benoît XIV, toute sa science, toute sa bonne volonté conciliante n'étaient pas arrivés

à concilier l'office du temps et l'office des saints : il n'osait remanier la distribution du psautier consacrée par Pie V, il osait moins encore bouleverser et expurger comme on le lui proposait le calendrier sanctoral si pieusement accru depuis Pie V. Et le conflit s'accusait après cette remarquable et vaine tentative de Benoît XIV, plus insoluble que jamais.

Je voudrais avoir le temps de dire comment la suppression des liturgies gallicanes et l'extinction de ce que j'ai appelé le "modernisme liturgique" du XVIII<sup>e</sup> siècle a préparé et permis la réforme dont l'heure est venue. Mais il faut me limiter, et aussi bien on m'a compris. Ce que je voudrais qu'on devine, c'est que l'étude rapide qu'il me reste à faire de la réforme nouvelle ne va pas à moins qu'à associer désormais dans l'histoire du Bréviaire romain le nom de Pie X à celui de saint Pie V.

Car nous devons à Pie X la réforme la plus considérable qui ait été apportée au Bréviaire romain depuis saint Pie V, et la solution du problème dont Benoît XIV avait en quelque sorte désespéré, une solution qui restaure l'office du temps sans amoindrir en rien l'office des saints, une solution hardie, élégante, et, Dieu aidant, définitive.

PIERRE BATIFFOL

(à suivre)



... SOMMAIRE ...

Le Rosaire Médité au pied du Très Saint Sacrement : les Mystères Dououreux. (suite) — Catéchisme et communion fréquente. — Sujet d'Adoration : La Sainte Communion préserve la vie surnaturelle. — Instruction Eucharistique sur le Saint Rosaire. — Questions Canoniques et Morales. — La Réforme du Bréviaire.

Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal.

# LES EVANGELIQUES

## Vie de Jésus-Christ Méditée

Par l'abbé Prosper Baudot, S, J,

*Dix-huitième mille.*

On prêche souvent aux fidèles l'immense importance qu'il y a pour eux à étudier l'Écriture Sainte et à méditer souvent sur les pages du St Évangile. Malheureusement, les livres bien faits, qui pourraient les aider dans cette étude si suave et si profitable nē sont pas nombreux. — En voici un qui, sous le format d'un petit volume, offre des pages délicieuses où le récit évangélique suivi, pas à pas, s'encadre dans de courtes et substantielles méditations.

“ C'est la vie du Sauveur tout entière que nous avons traitée. Nos Évangéliques contiennent toutes les scènes de l'Évangile. Et parce qu'il s'agissait d'une vie à raconter, il convenait de proposer les faits dans l'ordre où ils se sont succédés. Nous avons donc adopté cet ordre et nous l'avons fait en nous appuyant sur des chronologiques toujours sérieuses. Nous renvoyons à des Index spéciaux les personnes qui préfèrent, à l'ordre chronologique, l'ordre liturgique des temps et des fêtes. Elles trouveront là tout ce qui leur est nécessaire.

“ Chaque exercice est divisé, selon l'usage, en plusieurs points. En tête de chaque point, nous formulons sommairement ce qui y est contenu. Par ce procédé, nous avons voulu, non seulement éclairer le texte de la méditation, mais en faciliter la préparation dès la veille, en offrant à la bonne volonté de chacun un résumé de l'exercice, court, facile à saisir.”

L'AUTEUR.

No. 148    *broché* 75c.    *franco* 83c.  
.. 149    *relié* \$1.00.    *franco* \$1.08

## POUR LE MOIS DE MARS

### DEVOTION A SAINT JOSEPH

Mois de Saint Joseph, par le Vén. P. Eymard.

Le premier et le plus parfait des adorateurs, avec une Pensée tirée des grands auteurs mystiques pour chaque jour du mois, 1 volume in-18 de 234 pages.

No 19. — broché ..... 35 cts.

“ 20. relié, cuir et toile ..... franco 50 cts.

Il a paru et il paraît encore une foule de mois de Saint Joseph ; sans doute un grand nombre sont excellents, mais en est-il un seul qui se recommande autant que celui-ci aux âmes eucharistiques ? Le Père Eymard considère Saint Joseph à un point de vue tout particulier et il montre que Saint Joseph, s'il n'a pas participé au Divin Sacrement, a connu cependant la Divine Eucharistie, car Jésus n'a pu laisser ignorer à son père nourricier jusqu'à quel excès d'amour Lui, Fils de Dieu, descendrait pour ravir, si l'on peut dire, le cœur de l'homme et le fixer à jamais au Saint Sacrement.

L'Adoration de Saint Joseph, un opuscle de 32 pages avec couverture en couleur par le R. P. Tesnière.

No 201. — l'unité 3 cts. ; la douzaine 30 cts.

## Les Sept Dimanches en l'honneur de St JOSEPH

Par le Rév. Chanoine J. Bouchat de l'évêché de Namur.

Joli ouvrage broché de 124 pages.

La 1ère partie de ce volume donne une méditation pour chaque dimanche.

La 2ième partie nous offre diverses prières pour la Sainte Communion.

Et la 3ième partie renferme une belle série de prières et invocations en l'honneur de Saint Joseph.

No. 144. — PRIX . 15 cts. franco 17 cts.